

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 101/8° L De la Commission Permanente de la Chambre des Députés portant modification du budget annexe du Port de Commerce de Djibouti pour l'exercice 1974. (Rendue exécutoire par arrêté n° 75-573/SG/CD du 28 mars 1975)

n° 101/8° L De la

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
21 mars 1975

Numéro JO
n° 8 du 25/04/1975

Date du numéro
25 avril 1975

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. —Le budget des recettes ordinaires pour l'exercice 1974 est modifié comme suit: Art. 2. —Le budget des dépenses ordinaires pour l'exemen 1974 est modifier comme suit:

Le Secrétaire .comission permanentede la chambre des DéputésDaNIEL RUSCONILe Vice-Présidenttde la Commission permanentede la Chambre des Députés

SAMOD FARAH KHAIRE